

Règles de conduite

École Saint-Pascal-Baylon

Toutes les règles de conduite ainsi que son code de vie éducatif et le plan de lutte contre la violence et l'intimidation s'appliquent tant au service de garde qu'à l'école pour tous les élèves, les membres du personnel et les personnes en contact avec les élèves.

Une version allégée et éducative des règles de conduites s'adressant aux élèves est mise en forme et est présentée à ceux-ci conjointement avec le code de vie éducatif.



valeurs	respect	persévérance	estime de soi	ouverture à la diversité
Règles	<p>Je respecte les adultes et les élèves par mes attitudes et mon langage.</p> <p>Je respecte l'environnement autour de moi.</p>	Je m'implique dans ma vie scolaire.	J'apprends à nommer mes besoins.	J'accepte l'autre dans ses différences.
comportements attendus	<ul style="list-style-type: none"> J'utilise les 4 étapes avers le Pacifiques pour régler mes conflits. Je circule calmement en tout temps. Je garde les lieux, le matériel et le mobilier propres en tout temps. 	<ul style="list-style-type: none"> Je cherche des moyens pour surmonter mes difficultés. Je participe activement à toutes les activités. 	<ul style="list-style-type: none"> J'apprends à demander de l'aide. J'apprends à reconnaître mes forces et mes défis. J'apprends à connaître l'autre. J'apprends à partager. 	
pourquoi?	<p>Je participe à créer un milieu de vie agréable et sécuritaire.</p>	<p>J'apprends. Je m'améliore. Je vis des réussites.</p>	<p>Je développe un sentiment de bien-être. Je peux faire des erreurs.</p>	Je développe des relations harmonieuses.

Pour des raisons de bien-être, de santé et de sécurité



Je respecte en tout temps les règles de conduite, le code de vie éducatif et le plan de lutte de l'école.



À l'école et en tout temps:

- Je suis présent et à l'heure à l'école.
- Je parle français en tout temps à l'école.
- Je respecte en tout temps les comportements attendus dans les règles de conduite, le code de vie éducatif et le plan de lutte de l'école.
- Je respecte les adultes dans mes gestes et mon langage ainsi que les règles de fonctionnement de la classe.
- Je vousvoie les adultes.
- Je m'adresse aux adultes par Monsieur et à Madame à.
- Je mâche de la gomme et je mange des bonbons à l'extérieur du terrain de l'école.
- Je garde mes jouets à la maison.
- Je porte des vêtements appropriés selon la température et les activités.
- Je porte ma casquette, ma capuche et mon chapeau à l'extérieur seulement.
- Je respecte le droit à la vie privée des autres élèves et du personnel, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de copier leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux.
- Je garde mes appareils électroniques à la maison.
L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'école, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.

Pour des raisons de bien-être, de santé et de sécurité



Je respecte en tout temps les comportements attendus dans les règles de conduite, le code de vie éducatif et le plan de lutte de l'école.

À l'école et en tout temps :

- Je suis présent et à l'heure à l'école.
- Je respecte le code de vie, les règles de conduite et le plan de lutte de l'école.
- Je respecte les adultes dans mes gestes et mon langage ainsi que les règles de fonctionnement de la classe.
- Je vouvoie les adultes.
- Je m'adresse aux adultes par « Monsieur » et « Madame ».
- Je parle français à l'école.
- Je mâche de la gomme et je mange des bonbons à l'extérieur du terrain de l'école.
- Je garde mes jouets à la maison.
- Je porte des vêtements convenables selon la température et les activités.
- Je porte ma casquette, ma capuche et mon chapeau à l'extérieur seulement.
- Je respecte le droit à la vie privée des autres élèves et du personnel, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capturer leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux.
- Je garde mes appareils électroniques à la maison
L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnelle est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'école, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.
L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

Mesures de soutien en cas de non-respect de ces règles :

- Soutien au développement des habiletés sociales
- Pratique guidée
- Intensification du soutien au développement des habiletés sociales (individuel ou en groupe)
- Récréations accompagnées
- Séance de médiation
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Rencontres individuelles
- Communications régulières entre l'école et la maison
- Rencontre avec un intervenant (TES, psychoéducateur, travailleur social)
- Rencontre avec la direction
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice
- Contrat personnalisé avec renforcement positif (feuille de route)
- mentorat

Sanctions en cas de non-respect de ces règles :

- Avertissement verbal ou écrit
- La réflexion écrite
- Retrait de l'objet

Celui-ci peut être confisqué pour le reste de la journée. Pour un appareil électronique ou dangereux, sa remise uniquement en présence d'un parent. En cas de récidive, l'objet peut être retenu pour une plus longue période.

- Retrait de classe
- Suspension interne (demie journée)
- Suspension externe

Les sanctions sont déterminées en fonction de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la récurrence des manquements, selon une approche graduelle.

Gestes réparateurs en cas de non-respect de ces règles :

- Excuses verbales ou écrites
- Réflexions verbales ou écrites
- Retrait de privilège
- Reprise de temps perdu
- Réparation ou le remplacement du bien endommagé
- Participation à des sous-groupes d'intervention